

C de nseil Quartier

**Votre
compte
rendu**

RÉUNION DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 - Maison des associations

VILLAGE



SYLVIE PIRIOT

Coprésidente habitante



MARTHE CALVI

Coprésidente élue

> Point général avec la police municipale

Poids lourds circulant malgré l'interdiction sur la rue de la Croix Rousse, vitesse excessive et irrespect du code de la route

Les infractions au code de la route sont le quotidien de la police municipale. Près de 1000 verbalisations en 2023 contre 424 en 2022, 8000 pour le stationnement. Par ailleurs, 168 contrôles de vitesse sur des courtes durées ont été réalisés par les agents.

Cela représente d'énormes efforts de présence sur le terrain, de patrouilles, de moyens. Pour rappel, Saint-Priest dispose de 39 policiers, de 11 agents CSU et de 413 caméras.

Concernant les camionnettes de livraison, depuis le début de l'année, 240 véhicules ont été verbalisés et 4 retraits de permis de conduire ont été prononcés. La société Amazon a été reçue plusieurs fois par M. le Maire, et les dirigeants se sont engagés à sanctionner les prestataires qui ont des comportements inacceptables.

Chaque fois qu'un véhicule de livraison au comportement dangereux est identifié, le numéro d'immatriculation est transmis à la direction d'Amazon, qui n'hésite pas à se séparer des sous-traitants en livraison dont les chauffeurs

sont irrespectueux du code de la route. Moins visible mais très efficace, la vidéoverbalisation est également opérationnelle et donne de bons résultats.

Infractions routières des cortèges de mariage

Lorsqu'une infraction est relevée, les auteurs sont sanctionnés. Une charte existe et l'état civil et la police essaient de contenir les débordements. À noter que des cortèges arrivent souvent des autres communes.

Problème de visibilité au carrefour rue du Payet et Johann Berlioz

Un rendez-vous Ville/ Métropole sera programmé pour envisager des solutions.

Stationnement gênant

À partir du 32 rue du Grisard jusqu'à la rue Jules Ferry, le stationnement est interdit et les voitures en stationnement gênent la circulation. La vigilance sera renforcée.

Avenue Jean Jaurès : un tronçon reste limité à 50 km/heure

En effet, un panneau Zone 30 va être posé prochainement sur le tronçon Victor Hugo jusqu'au Château, et le tapis de voirie va être refait.

Est-il possible d'installer un miroir au Stop entre la rue du Payet et la rue Gambetta ? Au Stop, nous n'avons aucune visibilité sur la droite. La Ville et la Métropole étudieront la demande. Pour rappel : un miroir ne peut être installé que sur une intersection équipée d'un Stop, quand la visibilité est très difficile et si aucune autre solution n'est possible.

Poids lourds dans Saint-Priest

Des poids lourds circulent pour livrer les

entreprises, les commerces... Certaines voiries ne sont pas interdites en raison de passage de convois exceptionnels (traversée entre la route de Lyon et la route d'Heyrieux). La police municipale est très vigilante, 30 opérations de contrôle des poids lourds ont été effectuées mais elles ne sont pas simples à réaliser car l'immobilisation du camion entraîne de la gêne sur la voie de circulation.

Radar pédagogique, rue des Garennes

Un radar pédagogique sur fourreau a été installé. Cet équipement permet de réaliser une moyenne des vitesses pour mieux se rendre compte des excès.

Insécurité aux abords de l'allée du Château (salle du Radar)

Des appels à la police municipale (04 78 20 00 95) permettraient une intervention rapide pour plus d'efficacité. Cette dernière va également renforcer ses contrôles. La Ville va étudier le renforcement de l'éclairage sur ce lieu plutôt sombre. Même problématique sur le parking du groupe scolaire Jean Macé.

Hauts de Feuilly : des chiens déambulent sans laisse

À Saint-Priest, comme dans beaucoup de villes, un arrêté municipal impose de tenir tous les chiens en laisse. La police municipale patrouille quotidiennement sur le secteur Feuilly et rappelle la réglementation aux propriétaires de chiens. Les promeneurs peuvent solliciter directement la police s'ils croisent un chien potentiellement dangereux qui n'est pas tenu en laisse.

> Retour sur les dossiers « budget participatif »

Granges de l'allée de Beauséjour

Le projet de réaménagement des granges est bien engagé : il se poursuit avec la remise en état et travaux de peinture du matériel viticole, notamment de l'alambic et de la chaudière par les services techniques de la Ville. La charrette qui servait à transporter le raisin a repris ses couleurs d'origine. Nous remercions les conseillers de quartier volontaires qui ont donné de leur temps pour que ce projet puisse avancer. Une inauguration aura lieu à la rentrée 2024 lors de la « Fête des vendanges » afin de mieux faire connaître ce nouveau lieu de conservation du patrimoine san-priot aux habitants.

Réunion du mercredi 23 août concernant le square Émile Zola

Les conseillers de quartier se sont réunis le 23 août pour évoquer les aménagements qui pourraient être prévus afin que les enfants puissent profiter de nouveaux jeux et les parents d'assistés plus accueillantes.

Le projet est présenté au conseil de quartier. Son coût s'élève à 39 000 €.

Une partie de la somme sera prise sur le budget participatif des conseils de quartier. Nous remercions la responsable des travaux de maintenance des espaces publics, qui a accompagné le conseil de quartier sur ce projet.

Une conseillère de quartier demande la pose d'arceaux vélos, près du square mais aussi près des commerces et des services de proximité. Le service démocratie locale a transmis la demande pour étude.

> Mise en place d'une matinée de nettoyage au Village qui se déroulerait au printemps 2024

Encore trop de déchets sont jetés dans les rues. De nouvelles poubelles seront installées sur les secteurs les plus fréquentés. La Ville reverra également le litrage de certaines poubelles, notamment dans les parcs et les squares, et à proximité des commerces de restauration à emporter. Le conseil prévoit de renouveler son opération de nettoyage, probablement au printemps prochain. Plus d'informations à venir, notamment via le magazine *Couleurs*.

> Information sur la soirée les Cavalcades

3^e édition des Cavalcades (en collaboration avec le centre social La Carnière) le 24 novembre 2023, sur le thème des Olympiades

Au programme : déambulations piétonnes au départ des groupes scolaires Jean-Jaurès et Jean-Macé et de la maison de quartier Pôle Zodiac. Arrivée des défilés sur la place Bruno Polga.

> Fête des lumières le 12 décembre

Comme l'an dernier, les conseillers de quartier attendent les familles le 12 décembre, au départ des places Bruno Polga et Roger Salengro pour rejoindre le marché de Noël. Rendez-vous à partir de 17h30, pour distribution des lampions et petite collation.

Autres dates, sur d'autres secteurs :

5 décembre, 18h15 : départ des défilés aux écoles Jules-Ferry, Honoré-de-Balzac et Marengiers, et final sur la place Annie Debard.

6 décembre, 18h : départ du défilé à la maison de quartier Farrère, et final à la MJC Jean Cocteau.

7 décembre, 18h : rendez-vous sur la place Jean-Moulin à Revaision.

> Points divers soumis par les conseillers de quartier

Aménagement de la rue Robespierre pour les vélos

Le but serait d'éviter la zone dangereuse de la rue de la Croix Rousse et de passer la rue Robespierre en zone 30. Un marquage vélo sur la chaussée permettrait aux cyclistes de moins emprunter la rue de la Croix Rousse. Une étude est en cours pour la création d'un passage piéton en amont de la rue de la Croix Rousse, à hauteur du carrefour avec la rue Régnier.

Problématique liée aux déjections canines sur les trottoirs

Malgré la mise en place de distributeurs de sacs à déjections et des réunions d'informations organisées par la Ville, les habitants déplorent la présence fréquente de crottes sur les trottoirs. De nouvelles actions de sensibilisation sont à l'étude.

Qu'en est-il du Drive Leclerc ?

L'enseigne Leclerc a obtenu toutes les autorisations pour installer son activité

commerciale. Une information sera faite par la Ville dès le lancement des travaux et de sa future ouverture.

Abris bus TCL

Un arrêt Saint-Martin, rue de la Croix Rousse (le trottoir étant suffisamment large), serait apprécié. Ce type de mobilier urbain est de la compétence du Sytral qui priorise les abris aux arrêts de bus les plus desservis. Cependant, la Ville fera remonter cette demande au service compétent, en lien avec le Sytral.

Dépôt de verres et de détritux aux abords des silos à verres

Chaque fois que le problème est constaté, la Métropole est saisie pour procéder au nettoyage dans des délais rapides.

Bilan de la piétonnisation de la Grande rue

Les commerces n'ont pas souffert de la piétonnisation, au regard des longues files d'attente devant la boulangerie Lambert, la fromagerie ou bien les boucheries. Les habitants peuvent flâner en toute sécurité et les enfants peuvent faire du vélo tranquillement. Pour l'instant il n'est pas envisagé de mettre la rue en « mode piéton » ni les dimanches après-midis, ni le samedi (il a été constaté qu'une fois les commerces fermés, il n'y avait plus personne dans la rue, et le samedi est moins propice à flâner). L'horaire de fin a donc été ramené à 12h30. Les barrières définitives ont été posées dernièrement afin d'éviter la manipulation des barrières Vauban. Les papillons ont remplacé les parapluies de l'an dernier (qui, eux, reviendront avec le printemps).

> Questions des habitants :

Rue Gambetta : un habitant du 58 bis n'est pas content. Il se fait le porte-parole de certains riverains. Le changement de sens, d'un côté ou de l'autre, ne fait pas l'unanimité. **Réponse :** le sens d'aujourd'hui était celui prévu à l'origine du projet, il a été réinstauré à la demande d'une majorité de riverains. La Métropole doit respecter plusieurs obligations comme les pistes cyclables ou l'élargissement des trottoirs. Elle fait des études sur les plans de circulation, en tenant compte de tous les usagers.

Petit parking Jean Jaurès : squats et conduite dangereuse. Appeler la police municipale en cas de nuisances ou d'incivilités. Rappel du numéro : 04 78 20 00 95.

VILLE DE
SAINT-PRIEST ▶

Contact mairie « Conseils de quartier » :

Marc Giangreco
Tél. 04 72 23 49 40

Mail : democratielocale@mairie-saint-priest.fr
Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest
Service Démocratie locale - Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina - 69800 Saint Priest

Le conseil de quartier « Village » c'est...

28 conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

ARCHIER L., **BOMMARITO J.**, CATHERIN N., CHARMONT F.,

CUSIN-MASSET P., DECHELLE A., DI CARLO J.-J.,

DUBOS J., **DUBRUC M.**, **DURAND-VALENTIN S.**, GAGNIERE E.,

GROSSO L., HERAULT G., MARQUES T., **MARTINO A.**, **MEUNIER P.**, MIGNON-RISSE L., MURARD G.,

ORIOU M., **PARENTHOËN M.**, PENET A.-R., **PIRIOT S.**, PRAT E., ROBARDET J., SAVARIN P., **SERVE E.**,

SIMARD J., **VESCOVI A.-M.**

